



LES FONDEURS DE FRANCE
Entreprendre au cœur de l'Industrie

La certification des salariés aux contrôles non destructifs (CND)

La certification des salariés de la fonderie aux contrôles non destructifs : un gage de qualité et de fiabilité pour vos clients.

Dans le cadre de la Confédération Française pour les Essais Non Destructifs (COFREND), le Comité de Certification de la Fonderie (CCF) composé de professionnels se réunit deux fois par an afin de délivrer de nouveaux diplômes et d'assurer leur renouvellement. 861 agents de contrôle sont à ce jour déjà certifiés pour les essais non destructifs et ce chiffre ne cesse de croître. Trois niveaux de qualification sont proposés :

- Niveau 1 : opérateur ;
- Niveau 2 : interprétation et instructions ;
- Niveau 3 : conception des contrôles.

Cette formation répond aux exigences de la plupart des cahiers des charges des grands donneurs d'ordres qui imposent à leurs fournisseurs l'obligation de faire pratiquer par des agents certifiés, les contrôles non destructifs sur les produits.

Renseignements : Centre Technique des Industries de la Fonderie (CTIF) - Mme BONNIVARD –
Tél. 01.41.14.63.00